Chargé de mission redevance spéciale - gestion biodéchets

Synthèse de l'offre

Employeur : SYVALORM - 11 rue henri maubert -

72120St calais

Référence: 0072230100915484

Date de publication de l'offre : 18/01/2023 **Date limite de candidature :** 17/02/2023

Poste à pourvoir le : 20/02/2023 Type d'emploi : Contrat de projet Durée de la mission : 24 mois

Ouvert aux contractuels Oui (Art. L332-24 du code général de la fonction publique)

Temps de travail : Complet

Durée : 1607h / an **Nombre de postes :** 1

Service d'affectation : service collectes

Lieu de travail:

Lieu de travail:

- 11 rue henri maubert - 72120 St calais

Détails de l'offre

Grade(s): Agent de maîtrise principal

Agent de maîtrise

Famille de métier : Ingénierie écologique > Politiques environnementales

Métier(s): Chargé ou chargée d'études environnement

Descriptif de l'emploi :

La mission consistera à accompagner le bureau d'étude dans la mise en place de la redevance spéciale pour une application prévue au 1er janvier 2024 ainsi qu'un volet prévention des déchets :

Redevance Spéciale et Prévention des déchets :

Échanger avec le bureau d'étude en charge de l'étude

Profil recherché:

- Connaissance du fonctionnement des collectivités
- Maîtrise du domaine des déchets (tri, facturation, compostage...)
- Techniques d'organisation et de planification
- Bonne maîtrise de l'informatique (word, excel, Power Point) et des logiciels spécifiques (Proflux, suivi GPS)
- Aisance rédactionnelle pour la création de synthèses, comptes-rendus
- Réalisation de présentations des projets en cours lors des réunions
- Relation avec les usagers, prestataires, élus

Missions:

La mission consistera à accompagner le bureau d'étude dans la mise en place de la redevance spéciale pour une application prévue au 1er janvier 2024 ainsi qu'un volet prévention des déchets :

Redevance Spéciale :

1. Mise à jour du fichier PNM (Producteurs Non Ménagers) Échanger avec le bureau d'étude en charge de l'étude RS Mettre à jour le fichier des PNM sur le logiciel Ecocito

2. Analyse du montant TEOM déduit en cas de mise en place de la RS

Déterminer le taux de TEOM de chaque PNM pour évaluer l'exonération possible lors de la mise en place de la RS

Prévention des déchets :

3. Gestion des biodéchets

Mise en place et suivi du tri à la source des biodéchets en relation avec une association choisie par le SYVALORM pour la mise en place de composteurs partagés

4. Participation à l'élaboration du PLPDMA

Échanger avec le bureau d'étude en charge de l'étude

Contact et informations complémentaires : Niveau de formation : Bac + 2

Rémunération : statutaire, régime indemnitaire

+et chèques déjeuner.

Lettre de motivation + CV à adresser à Monsieur le Président, 11 rue Henri Maubert

72120 SAINT-CALAIS ou direction@syvalorm.fr

Téléphone collectivité : 02 43 35 86 05 **Adresse e-mail :** direction@syvalorm.fr